République française
Liberté, égalité, fraternité

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-260
Autorisation de stationnement pour le remplacement d'un poteau télécom Orange au droit du n° 246 Allée Jules Massenet du lundi 16 novembre au mardi 15 décembre 2026 réalisé par AA GROUP

Monsieur le Maire,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, les dispositions du Code de la Route en vigueur,
VU, le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1er avril 2019,
CONSIDÉRANT :
- La demande datée du 5 novembre 2026 présentée par AA GROUP – 11 bis rue des FOSSES – 91100 CORBEIL ESSONNE, laquelle va procéder au remplacement d'un poteau télécom Orange au droit du n° 246 Allée Jules Massenet, du lundi 16 novembre au mardi 15 décembre 2026,
- Qu'il convient d'autoriser le stationnement d'un véhicule technique afin de permettre le bon déroulement de cette intervention,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1er : La Société AA GROUP, représentée par Monsieur Kais AMMAMOU, est autorisée à stationner un véhicule technique, sur le parking se situant près du n° 246 Allée Jules Massenet, conformément au plan annexé au présent arrêté, du lundi 16 novembre au mardi 15 décembre 2026.

Article 2 : Le Stationnement est exclusivement réservé aux besoins de cette intervention. Il ne devra en aucun cas gêner la circulation des véhicules, des services de secours ou des piétons.

Article 3 : La société AA GROUP veillera à assurer la sécurité de son intervention et à remettre les lieux dans leur état initial à l'issue des opérations.

Article 4 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Monsieur le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN ou sur le site internet https://www.telerecours.fr.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code la Route.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services Techniques municipaux, à Monsieur le Chef de la Police Municipale et notifié à la Société AA GROUP.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,
Le 6 novembre 2026

Monsieur Le Maire,

MAIRIE DE N. DAME-DE-BONDEVILLE (Seine-Maritime)

Alain QUIBEL

Notifié le : 17/11/26 par voie électronique avec accusé de réception
Signature

Publié sur le site internet : https://www.ville-nd-bondeville.fr et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le : 17 Novembre 2026

République française
Liberté, égalité, fraternité

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Annexe de l'arrêté 2026-260

